

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit: **KBS Floccula**

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP014353

UFI: EAY0-U0EH-R00V-AT6H

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné à des utilisations industrielles ou professionnelles.

Emploi de la substance / du mélange Adsorbant

**1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täfernstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Telefon:+41 (0)56 484 24 24

sds.ch@saint-gobain.com

www.ch.weber & www.kbs-ag.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse)

ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

sulfate d'aluminium

chaux hydratée

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

CH2

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 1)

**Conseils de prudence**

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Préparations****Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux :**

CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg.nr.: 01-2119486795-18-xxxx	filler calcaire substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-25%
CAS: 10043-01-3 EINECS: 233-135-0 Reg.nr.: 01-2119531538-36-xxxx	sulfate d'aluminium ☠ Eye Dam. 1, H318	10-25%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-xxxx	chaux hydratée ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	1-10%

**SVHC** néant**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :** Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**après ingestion :**

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

Nom du produit: **KBS Floccula**

(suite de la page 2)

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

## \* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

Le produit n'est pas combustible.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil respiratoire autonome.

#### Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter la formation de poussière

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des récipients hermétiquement fermés.

#### Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 3)

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

**Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>DNEL</b>		
<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,36 mg/m <sup>3</sup> (worker local long term value) 1,06 mg/m <sup>3</sup> (consumer local long term value)
<b>CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium</b>		
Oral	Derived No Effect Level	1,9 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 92,4 mg/kgxday (consumer systemic short term value)
Dermique	Derived No Effect Level	1,71 mg/kgxday (worker systemic long term value) 46,7 mg/kgxday (worker systemic short term value) 0,855 mg/kgxday (consumer systemic long term value) 23,35 mg/kgxday (consumer systemic short term value) 0,882 mg/kgxday (worker local short term value) 0,882 mg/kgxday (worker local long term value) 0,441 mg/kgxday (consumer local long term value) 0,441 mg/kgxday (consumer local short term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	3 mg/m <sup>3</sup> (worker systemic long term value) 2 mg/m <sup>3</sup> (worker systemic short term value) 1,5 mg/m <sup>3</sup> (consumer systemic long term value) 1 mg/m <sup>3</sup> (consumer systemic short term value) 2 mg/m <sup>3</sup> (worker local short term value) 3 mg/m <sup>3</sup> (worker local long term value) 1,5 mg/m <sup>3</sup> (consumer local long term value) 1 mg/m <sup>3</sup> (consumer local short term value)
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	4 mg/m <sup>3</sup> (worker local short term value) 1 mg/m <sup>3</sup> (worker local long term value) 1 mg/m <sup>3</sup> (consumer local long term value) 4 mg/m <sup>3</sup> (consumer local short term value)

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 4)

<b>PNEC</b>	
<b>CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium</b>	
Predicted No-Effect Concentration	58 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	64 mg/l (sea water rating factor)
	4,5 mg/l (fresh water rating factor)
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>	
Predicted No-Effect Concentration	0,32 mg/l (sea water rating factor)
	0,49 mg/l (fresh water rating factor)
<b>No CAS Désignation de la substance % Type</b>	
<b>Valeur Unité</b>	
<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m <sup>3</sup>
<b>CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2e mg/m <sup>3</sup>
	Als Al berechnet
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup>
	SSc;

**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**Protection respiratoire :**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

**Protection des mains :**

Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

**Matériau des gants**

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

Nom du produit: KBS Floccula

(suite de la page 5)

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales.

Couleur :	gris
Odeur :	caractéristique
Point de fusion :	non déterminé
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 20 °C	ca. 7,0
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	insoluble
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,9 g/cm <sup>3</sup>
Caractéristiques des particules	
Voir point 3.	

#### 9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	poudre
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 6)

<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque de coup de poussière.

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>CAS: 471-34-1 filler calcaire</b>			
Oral	LD50	6.450 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	6.450 mg/kg (Rat)	
<b>CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium</b>			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (Rat)	
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.500 mg/kg (lapin)	

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 7)

**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation**

**CAS: 471-34-1 filler calcaire**

EC50/72h	14 mg/l (algue)
----------	-----------------

**CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium**

EC50/24h	6 mg/l (algue)
EC50/48h	1,4-200 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	5,9-58,2 mg/l (Daphnia magna)
	0,46-0,57 mg/l (algue)
EC50/72h	27,7 mg/l (Daphnia magna)
	0,04-100 mg/l (algue)

**CAS: 1305-62-0 chaux hydratée**

LC50/48h	1.830 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h	158 mg/l (Daphnia magna)
	50,6-457 mg/l (poisson)
EC50/48h	49,1 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	184,57 mg/l (algue)
NOEC (72h)	48 mg/l (algue)
NOEC (14d)	32 mg/l (Daphnia magna)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Le produit est pas biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 8)

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7 Autres effets néfastes

##### Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
<b>CAS: 10043-01-3 sulfate d'aluminium</b>			
EC 50 (3h)	200-1.000 mg/l	(Activated sludge)	
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>			
EC 50 (3h)	300,4 mg/l	(Activated sludge)	

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
01 04 09	déchets de sable et d'argile

##### Emballages non nettoyés :

**Recommandation :** Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 9)

"Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** cf. section 2

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

#### Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.09.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 14.09.2023

**Nom du produit: KBS Floccula**

(suite de la page 10)

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Department research & development

**Contact :** Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

**Numéro de la version précédente:** 4

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.